

ASA Face à la mer, Carolles plage – Jullouville sud

www.asa-fmcj.com

Mairie de Jullouville – Place René Joly

50610 JULLOUVILLE

06 34 32 64 58

fmcj@live.fr



A Jullouville, le 11 avril 2020

Monsieur Philippe GHASARIAN,

Président de l'ASA : Face à la Mer, Carolles-plage – Jullouville sud (FM CJ)

A

Mesdames, Messieurs les membres de l'ASA FM CJ

Objet : Convocation à l'assemblée générale annuelle ASA FM CJ

Références : Statuts constitutifs de l'ASA

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du fonctionnement de l'ASA de défense mer "FM CJ", et conformément aux statuts de l'association, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue de l'assemblée générale annuelle :

Le samedi 8 août 2020 à 17h00, salle du conseil, Mairie de Jullouville

(Vérification des pouvoirs à partir de 16h30)

L'ordre du jour est le suivant :

- *Election du président et du secrétaire de séance*
- *Rapport moral de l'exercice 2019*
- *Rapport financier de l'exercice 2019*
- *Budget prévisionnel et redevance 2021*
- *Point de situation dossier digue*
- *Questions diverses*

*Si cette convocation ne réunit pas le quorum, l'assemblée se tiendra le **Samedi 22 août 2020** – Salle du conseil, Mairie de Jullouville (vérification des pouvoirs à partir de 16h30).*

Dans l'attente de l'AGA, où je vous espère nombreux, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma sincère considération.

Philippe GHASARIAN
Président de l'ASA FM CJ

Copie :

Monsieur le Chef de pôle gestion du littoral – DDTM Service Mer et Littoral

- M. Ronan FLEURY – place Bruat – CS60838 – 50108 Cherbourg-en-Cotentin Cedex

Monsieur le Conseiller départemental du Canton d'Avranches :

- M. Antoine DELAUNAY – Conseil départemental - 50050 Saint-Lô cedex

Monsieur le Maire de Jullouville

- M. Alain BRIERE – Mairie de JULLOUVILLE – 50610 JULLOUVILLE

Monsieur le Maire de Carolles

- M. Jean-Marie SEVIN – Mairie de CAROLLES – 50740 CAROLLES

POUVOIR

Je soussigné(e) :

Membre de l'ASA de défense contre la mer, **Face à la Mer Carolles plage – Jullouville sud** donne pouvoir par les présentes,

A :
.....

Demeurant à :
.....

Ou à défaut,

A :
.....

Demeurant à :
.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des membres de l'ASA FMCI qui aura lieu à **Jullouville – salle des Mielles, le samedi 8 août 2020 à 17h00, à défaut le samedi 22 août 2020 à 17h**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans la convocation.

En conséquence :

Assister à cette Assemblée, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations suivant l'ordre du jour qui m'a été régulièrement signifié en son temps, émettre tous avis et tous votes, ou s'abstenir, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Signature du mandant

Précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »

A : Le

Signature du mandataire

Précédée de la mention « ACCEPTE »

A : Le :

Nota :

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée des propriétaires par toute personne physique majeure de son choix.

Le pouvoir doit être écrit, daté et signé par le mandant et accepté par le mandataire.

Le pouvoir n'est valable que pour une seule réunion, y compris sur seconde convocation avec même ordre du jour.

Nul ne peut être porteur de plus de trois pouvoirs.